

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 4 Septembre 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 27 Août 2019.

Étaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Laurent BAILLY, Daniel BEY, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Laurent GARCIA, Danièle TARTRAT, Philippe PLOYER, Mireille CARQUIGNY

Absentes excusées : Colette CHAPUIS, Christine BESOMBE JOLLY, Agnès LAPLAZA, Corinne FROELHIN

Pouvoir : Colette CHAPUIS donne pouvoir à Serge DIZAMBOURG, Agnès LAPLAZA donne pouvoir à Yvan GUIGNOT, Corinne FROELHIN donne pouvoir à Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY donne pouvoir à Mireille CARQUIGNY

Secrétaire de séance : Daniel BEY

Administration : Alexia RIETMANN

Ajout à l'ordre du jour : Autorisation de signature d'une indemnité de sinistre

Le compte-rendu de la séance du 26 Juin 2019 est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ANIMATION:

M. le Maire rappelle que dans la séance du 26 juin 2019 l'ensemble des conseillers était favorable à l'embauche d'un agent à hauteur de 16h par semaine afin de remplacer le poste laissé vacant par Mme KONETZSKI. Le nombre d'heures étant différent, il y a lieu d'ouvrir un nouveau poste. M. le Maire propose aux conseillers de délibérer en ce sens. Après discussion, le conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA BIBLIOTHEQUE:

Suite à un changement de politique du conseil départemental, les aides concernant la mise en accessibilité des bâtiments publics sont prolongées.

M. le Maire propose que la commune dépose un dossier de demande subvention pour la bibliothèque.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer cette demande au taux maximal autorisé.

RAPPORT ANNUEL EAU ASSAINISSEMENT:

Les rapports annuels concernant le prix, la qualité et le service public (RPQS) de l'eau et l'assainissement ont été transmis aux conseillers pour lecture.

M. le Maire leur demande leurs avis et leurs conclusions. Globalement, il en ressort que le rendement du service eau (76%) n'est pas mauvais mais pourrait être amélioré surtout à l'heure où l'eau est un produit rare. Cette remarque pourrait être soulevée lors du débat communautaire pour des investissements à long terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 13 voix pour et 1 abstention les RPQS émis par la communauté de communes du Val de Gray.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'INDEMNISATION DU SINISTRE DE L'EGLISE:

M. le Maire évoque son dernier entretien avec les assureurs de la commune concernant le sinistre de juin. Avec une certaine difficulté ces derniers ont consenti, après prise en compte de la franchise et la vétusté, à indemniser la commune à hauteur de 77408€. M. le Maire propose aux conseillers d'exprimer leurs avis. Il est notamment évoqué :

- la réfection totale du clocher plutôt que partielle
- le reste à charge qui pourrait prétendre à une subvention

Après débat, le Conseil municipal autorise le Maire à accepter la proposition de l'assurance et à signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux prévus (reste à réaliser l'éclairage public et l'accessibilité de la bibliothèque)
- Future mise en place des échéances pour le bulletin municipal
- Organisation du vide-grenier (chacun peut apporter sa contribution)

Le Maire, Yvan GUIGNOT

